



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

TGV Est

Question écrite n° 44664

Texte de la question

M. André Wojciechowski attire l'attention de M. le secrétaire d'État chargé des transports sur le développement de la ligne TGV-est. Il lui rappelle son attachement à un aménagement du territoire harmonieux permettant le développement économique de la région Lorraine, et de la Moselle-est en particulier. Les voies routières ou ferrées constituent des axes structurants de l'activité économique de nos régions et elles concrétisent les flux de voyageurs mais aussi de biens et de services de part et d'autre de nos frontières. L'aménagement du territoire est ainsi donc un enjeu supranational qui ne peut être laissé aux mains de quelques officines. Alors que le succès du TGV-est n'est plus discuté, la question de son prolongement vers Strasbourg reste d'actualité. Il lui demande de bien vouloir l'informer sur la prolongation du TGV-est et de son calendrier.

Texte de la réponse

La réalisation de la deuxième phase de la ligne à grande vitesse est-européenne est une priorité de l'État qui a été confirmée par l'inscription, dans le plan de relance de l'économie française, de 35 millions d'euros permettant l'achèvement des travaux préparatoires et la réalisation d'aires de stockage pour l'approvisionnement en matériaux. La convention de financement de cette deuxième phase ayant été signée le 1er septembre 2009 par l'ensemble des cofinanceurs, les conditions sont réunies pour lancer les premiers travaux de génie civil en 2010. Cette opération sera ainsi la première de la liste des 2 000 kilomètres de lignes nouvelles à grande vitesse prévues dans le cadre de la loi du 3 août 2009 de programmation relative à la mise en oeuvre du Grenelle de l'environnement à être engagée en travaux.

Données clés

Auteur : [M. André Wojciechowski](#)

Circonscription : Moselle (7^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 44664

Rubrique : Transports ferroviaires

Ministère interrogé : Transports

Ministère attributaire : Transports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 17 mars 2009, page 2503

Réponse publiée le : 17 novembre 2009, page 10955